

## L'aménagement du bourg en cours d'achèvement

**L**es travaux du P.A.B. se poursuivent conformément aux décisions arrêtées après consultation de la population lors de réunions publiques organisées par la municipalité, avec la participation des représentants de la D.D.E.

Les objectifs qui ont prévalu dans l'élaboration du projet d'aménagement ont été déterminés par la volonté de favoriser la fluidité du trafic, le souci d'assurer un accès facile aux riverains et la nécessité de sécuriser les piétons.

D'autre part, la rencontre avec des représentants de l'association corrézienne des paralysés de France et l'écoute des usagers handicapés de la commune nous ont permis de prendre en compte leurs attentes et ont contribué à l'orientation de nos décisions.

La réalisation d'un trottoir dans la rue des Prairies a été décidée dans le but de sécuriser les déplacements des piétons (qui précédemment devaient raser les murs ...) notamment les enfants des écoles primaires se rendant fréquemment à la salle des sports ou à la salle des fêtes pour diverses activités.

La rue des Prairies est une rue de desserte des riverains et la réflexion menée dans le cadre du P.A.B. nous a conduits à effectuer des comptages sur cet axe. Les résultats ont fait apparaître un flux de 3 000 véhicules/jour alors que la RD 940, TULLE-BEAULIEU, qui est une route de transit, a un flux journalier de 3 300 véhicules. Pour faire face à cette réalité et répondre aux nombreuses plaintes de riverains, tout en regrettant le manque de civisme de nombreux conducteurs irrespectueux des limitations de vitesse, la municipalité a donc décidé de mettre en sécurité les piétons.

De ce fait, le plan de circulation retenu par le conseil municipal lors de la réunion du 11 février 2003 est le suivant :

- sens montant dans la rue des Ecoles,
- sens descendant dans la rue des Prairies (sens unique en continuité de la rue des Armuriers et de la rue Croix Guillou).

Ces décisions ont été prises dans la logique de ce qui se pratique dans toutes les villes de France, en alternant une rue dans le sens montant et une rue dans le sens descendant.

Mairie de LAGUENNE

Tél : 05.55.20.09.21

Fax : 05.55.20.83.48

E-mail : laguenne.mairie@wanadoo.fr

URL site mairie :

[http://mairie.wanadoo.fr/  
laguenne.19/indexlag.htm](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)

Heures d'ouverture au public

du lundi au jeudi :

9 H 12 H - 13 H 30 17 H 30

le vendredi :

9 H 12 H - 13 H 30 16 H 30

le samedi

9 H 12 H 00

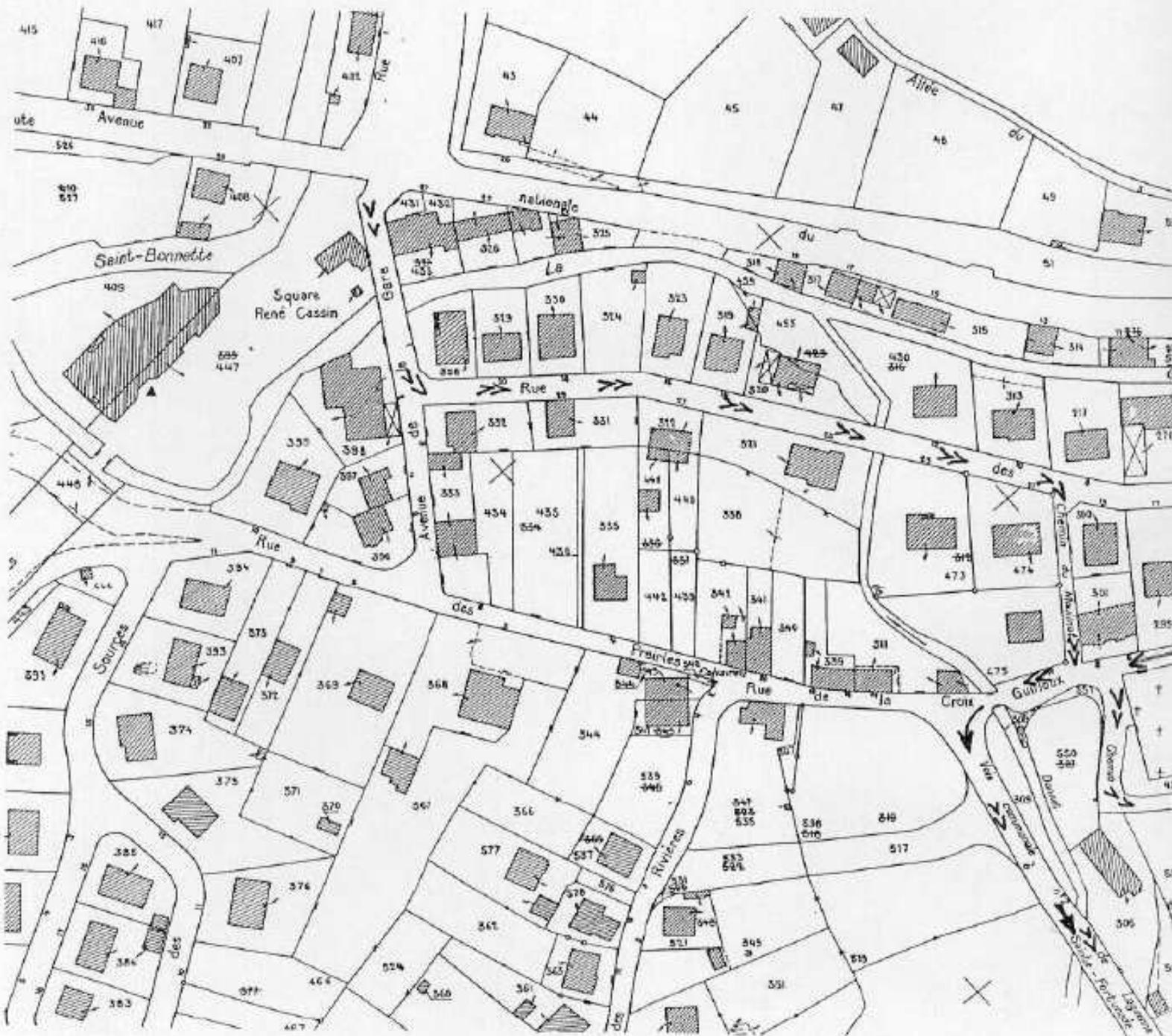
### BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture au public

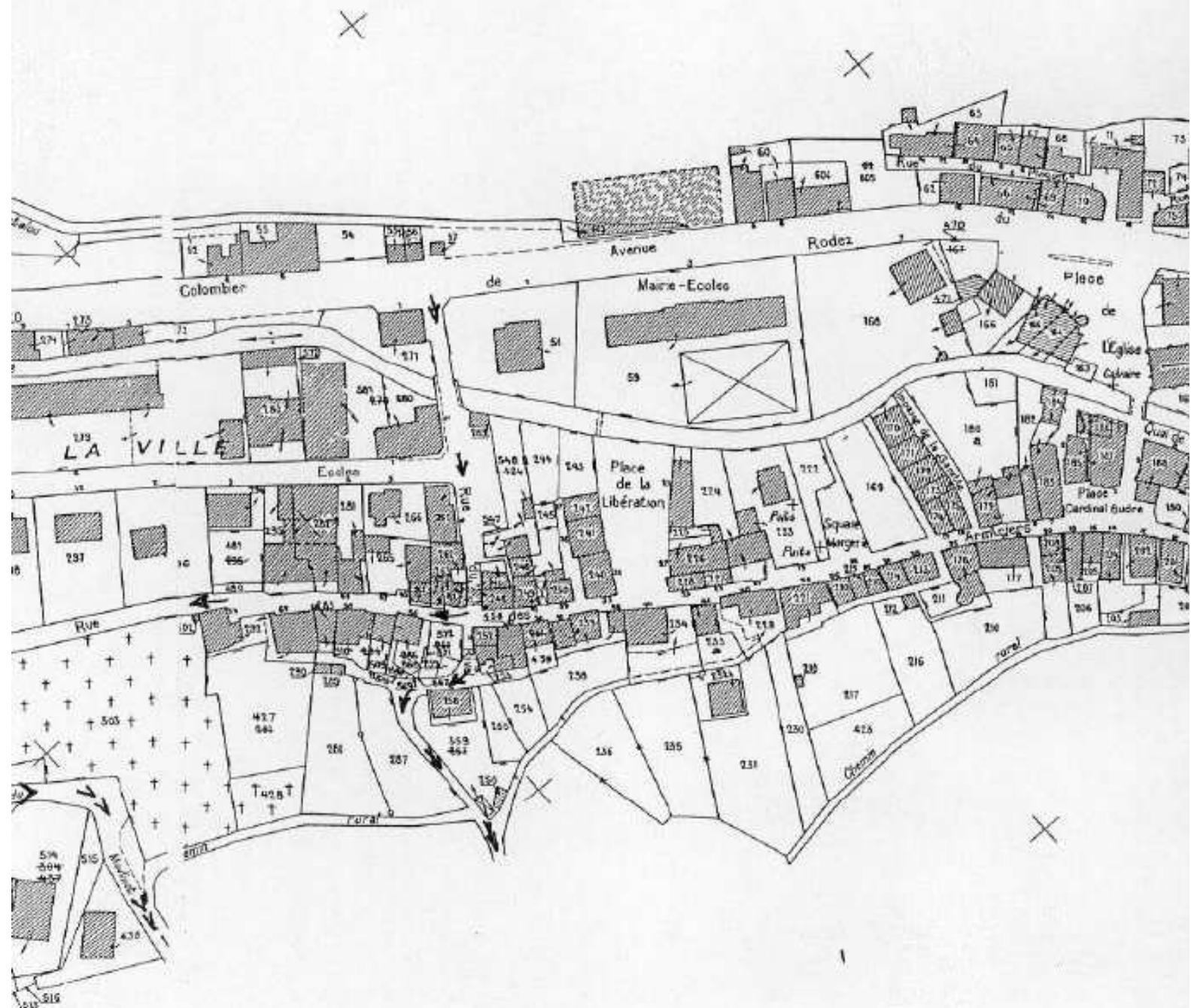
le mercredi de 9 H 00 - 12 H 00 - 14 H 00 - 17 H 00

le samedi de 9 H 00 à 12 H 00

# PLAN DE CI



# IRCULATION



# L'aménagement du bourg en cours d'achèvement

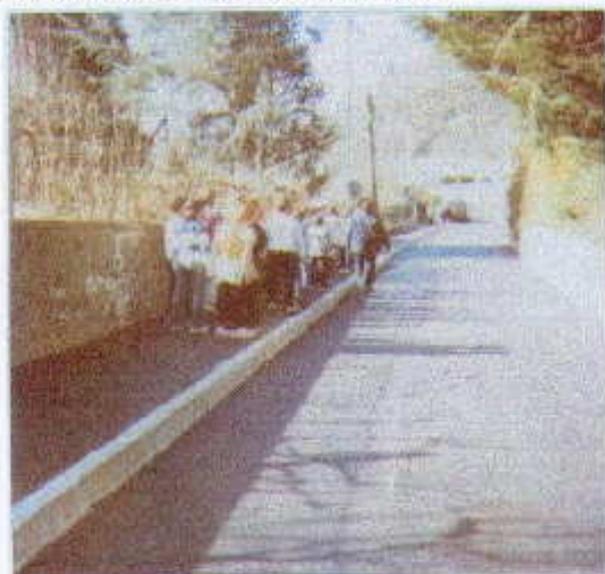
Suite ...

D'autre part, nous avons été conduits à mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h pour l'ensemble des rues du centre bourg. Pour la sécurité des piétons, une grande partie des rues et lotissements sont dotés de trottoirs. Notre effort se poursuivra dans ce sens dans les années à venir.



Rue des Prairies

En ce qui concerne le Pont Noir, sa réouverture a été décidée (le 11 février 2003) afin de faciliter un accès plus direct aux riverains. Cet ouvrage vétuste, ne pouvant plus supporter le flot important de voitures, fourgons et caravanes l'empruntant précédemment chaque jour, nous espérons que la nouvelle signalisation limitera les passages de véhicules. Le conseil municipal, conscient du fait que ce nouveau plan de circulation bouleverse quelque peu les habitudes des usagers, espère que le bon sens et le civisme de chacun prévaudront et qu'une fois le moment de mécontentement surmonté, les guennois comprendront le bien fondé de ces aménagements.



Trottoirs rue des Prairies

Il est bien évident que ces décisions ont été prises par le conseil municipal à une large majorité, en toute impartialité, dans le seul but d'assurer au maximum la sécurité des usagers sans privilégier les uns ou léser les autres.

Nous demeurons à votre écoute, et après un laps de temps vous permettant de tester le nouveau plan de circulation, nous organiserons une réunion publique afin que vous puissiez faire part de vos réflexions.

La fin des travaux (1ère et 2ème tranche) est prévue fin avril 2003. Il reste à réaliser certaines plantations, la mise en place du mobilier urbain, l'application de résine sur la R.N 120 (Avenue de Coulaud et secteur de la Gare). La pose des feux à ATAC avec gestion par radar (dès l'instant où aucun véhicule ne se présente à la sortie d'ATAC, le feu restera au vert sur la R.N 120) vient d'être réalisée.

L'étude du P.A.B. 3ème tranche, dans le secteur de l'église, est lancée et sera présentée à tous les administrés lors d'une réunion publique dont la date sera communiquée par affichage à la Mairie et par voie de presse.

## Accès Maison Rouge vers LAGUENNE

- **Par le Verdier** : seule sortie en toute sécurité sur la R.N 120. Route pouvant accueillir une circulation importante sans gêne pour les riverains. **ITINÉRAIRE A PRIVILEGIER.**

Des travaux ont été réalisés sur cette voie afin de la sécuriser.

- **Par l'ancienne route (Donnet)** : prendre la rue Croix Guillou, rue des Prairies, Avenue de la Gare.

- **Par la rue du Rival** : accès direct le plus rapide vers R.N. 120 mais avec une sortie sur la R.N. difficile malgré la présence d'un miroir (**nous rappelons qu'il est formellement interdit de descendre la rue du cimetière en direction du Moulinot.**)

## Accès LAGUENNE vers Maison Rouge

- **Par le Verdier** : accès principal d'une longueur de 1,900 km, le seul acceptant les poids lourds tous tonnages, toutes longueurs (exple : semi-remorques). Avant cette réalisation, ce type de camions était dans l'obligation de passer par Ste Fortunade.

- **Par la rue du Rival** : accès direct et rapide vers Maison Rouge mais route en forte déclivité (longueur 960 mètres). Interdit aux véhicules de plus de 6 m.

➤ - **Par l'ancienne route** : (itinéraire le plus simple) il est conseillé d'emprunter la rue du Rival, redescendre la rue des Armuriers (devant le cimetière), puis prendre la route de Donnet (longueur : 2,400 Km)

➤ - **Par l'avenue de la Gare** : Rue des Ecoles, rue du Moulinot vers la côte du cimetière ou la route de Donnet. Itinéraire dont le flux de véhicules doit être limité.

# TRAVAUX RESEAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé unanimement :

## L' enfouissement des réseaux

EDF-France TELECOM et éclairage avec pose de candélabres au lotissement public du Cham-bon (réalisation en deux tranches successives).

Les études doivent être réalisées cette année, les travaux s'effectueront, sauf imprévu, en 2004-2005.



Enrobé rue des Prairies

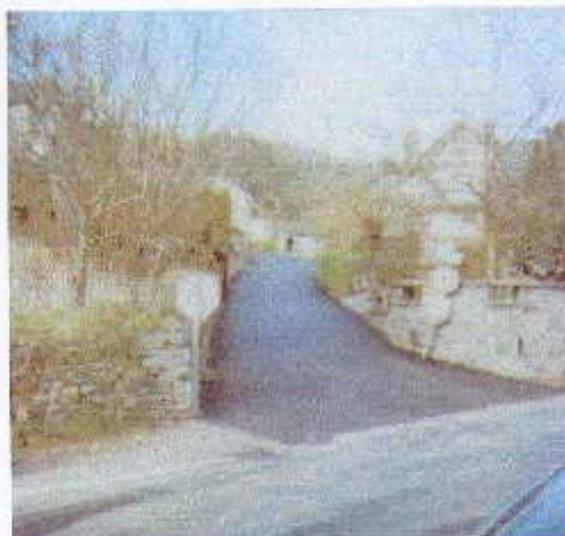
# Remplacement passerelle

Lors du conseil municipal du 11 mars, il a été décidé la mise en place d'une nouvelle passerelle, à usage piétonnier, pour remplacer celle permettant l'accès de la cour de l'école primaire à la place de la libération, endommagée par les intempéries.

Parmi les différentes propositions, la version d'une passerelle bois en pin traité, cintrée avec platelage en Ipé, a été retenue.

# INFO...

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour vol de panneaux de circulation et de fleurs sur la commune. Cette affaire serait en phase d'aboutir. Le manque de civisme et de respect des installations est malheureusement à déplorer chaque jour davantage.



Enrobé côte de Pujol

## TRAVAUX EFFECTUES :

### Réfection en enrobé :

- route de Pujol,
- Avenue de la Gare ,
- rue des Prairies (1ère tranche),
- rue du Vieux Moulin (jusqu'aux ateliers municipaux).

### Travaux réseaux d'alimentation en eau potable : (remplacement des canalisations et des branchements)

- protection des captages (Maison Rouge, Saugé),
- alimentation à partir du réseau de TULLE vers Avenues de Coulaud et du Colombier,
- suppression des derniers branchements publics en plomb, côte de Pujol,
- rue des Prairies.

Le revêtement en enrobé des trottoirs du lotissement de Puy Lacroix doit être réalisé cette année.



# A savoir

## Réorganisation des Trésoreries de TULLE CAMPAGNE-SUD et de TULLE

La gestion communale (communes et syndicats) de TULLE Campagne Sud a été transférée à la Trésorerie Principale de TULLE, 10 rue Félix Vidalin, depuis le 1er janvier 2003 et ce malgré l'opposition de nombreuses communes qui souhaitaient vivement le maintien de l'ensemble des services à la Trésorerie de TULLE Campagne Sud qui présentait de nombreux avantages pour les usagers ; stationnement, accès handicapés, proximité RN 120, RN 89, RD 978, RD 940 ...

Le règlement des factures d'eau, cantine et garderie doit donc être effectué auprès de la Trésorerie de TULLE. Seul le règlement de l'impôt est toujours payable à la Trésorerie de TULLE Campagne Sud.

## TRANSFERT DU CENTRE DE TRI POSTAL A TULLE

Le centre de tri sis au Vieux Moulin devrait être prochainement transféré à TULLE. Les élus des différentes communes concernées ont à cœur de préserver le service public en zone rurale et déplorent le manque de concertation pour une décision qui a été prise de façon unilatérale par la Poste, la seule information des élus s'étant faite uniquement par voie de presse.



**Maternelle** : le mardi 24 juin 2003  
Visite du parc animalier de GRAMAT

**Primaire** : Les 16 mai et 20 juin 2003  
CP et CE1 : Aquarium du BUGUE et préhisto parc  
CE 2, CM1 et CM2 : Visite du Château de Castelnaud et parc archéologique de Beynac avec ateliers pour réalisation d'objets.

# CONFERENCE

Plantes florales  
Pratique de taille  
des arbres fruitiers et arbustes

Dossier technique de fertilisation  
Protection phytosanitaire pour amateurs

**SAMEDI 26 AVRIL 2003**  
**À 15 H 30**

**SALLE MUNICIPALE**  
**Rue des Ecoles à LAGUENNE**

Avec le concours de M. PEYPT  
du lycée Horticole d'OBJAT



Le ramassage des encombrants aura lieu  
**Le lundi 7 avril 2003**

Vous voudrez bien vous inscrire auprès  
de la mairie au 0505.55.20.09.21

